

La Brève

- 1. La lutte contre les déficits ne doit pas pénaliser les petites entreprises - Chiffres clés**
- 2. Dialogue social TPE - Projet de loi de finances - Ils ont dit...**
- 3. Immigration - Orientation - Ils ont dit...**
- 4. Les Brèves - L'agenda**

Lettre d'information bimensuelle N°243 - 15 octobre 2010

Chiffres clés

En 2011, le gouvernement compte ramener le déficit du budget de l'Etat à 92 milliards d'euros, contre 152 milliards cette année.

L'objectif est de faire passer le déficit qui représente aujourd'hui 7,7% du PIB, à 6% en 2011, 4,6% en 2012 et enfin 3% en 2013.

Le projet de budget pour 2011 table sur une augmentation de la consommation des ménages de 1,7%, une évolution de 1,5% de l'inflation et une amélioration du marché de l'emploi avec la création de 160.000 emplois dans le secteur marchand.

Le déficit de la Sécurité sociale pour 2010 devrait s'élever à 23 milliards d'euros. C'est ainsi que le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2011 prévoit un effort de réduction des dépenses de 10 milliards d'euros.

Ils ont dit...

« Le mode de financement de notre protection sociale est un sujet majeur, il faut que nous approfondissions la réflexion...

On ne peut plus continuer à fonder tout notre système sur la taxation du travail, avec les risques de délocalisations que cela pose. »

Nicolas Sarkozy aux états généraux de l'Industrie (4 mars 2010).

La lutte contre les déficits ne doit pas pénaliser les petites entreprises

La réduction des déficits publics est indispensable mais ne doit pas peser sur les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, au risque de casser la reprise de l'activité et la création d'emploi.

Engager le chantier de la réduction des déficits sans tuer dans l'œuf les premiers signes de croissance économique et de baisse du chômage, voilà l'équation qui s'impose au gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) et du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2011, qui sont à l'examen du parlement pour plusieurs semaines. L'UPA n'a pas fait mystère de ses priorités en matière budgétaire : réduction des dépenses de l'Etat et poursuite de la politique de baisse du coût du travail. Jean Lardin a ainsi détaillé ses principales revendications lors de son audition par le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat, François Baroin. Après avoir réaffirmé le besoin fondamental de simplification et de stabilité de l'environnement fiscal des chefs d'entreprise, le président de l'UPA a évidemment salué le maintien de la TVA à 5,5% pour les secteurs concernés. En revanche, il a clairement dénoncé le projet d'annualisation des allègements de cotisations sociales des employeurs, mesure qui se traduirait par une plus gran-



de complexité de gestion, par un impact négatif sur la trésorerie des entreprises et qui, au total fragiliserait la création d'emploi dans les 1.200.000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité. Jean Lardin s'est également félicité du renforcement du prêt à taux zéro regrettant en parallèle la remise en cause brutale du crédit d'impôt sur les équipements favorables aux économies d'énergie. Après avoir interpellé le ministre sur l'impact négatif du régime fiscal et social de l'auto-entrepreneur, le président a rappelé le soutien de l'UPA au projet de Budget pour 2011 dans la mesure où il marque une volonté politique de retour à l'équilibre des finances publiques.

Ils ont dit...

Extraits des propos du rapporteur pour l'Assemblée Nationale du projet de loi sur le dialogue social pour les TPE, Dominique Dord :

« ...les commissions paritaires devront pouvoir être spécifiquement dédiées au dialogue social dans certaines catégories d'entreprises, définies par exemple suivant un critère de taille. [...] ce sont les partenaires sociaux, s'ils le souhaitent – le dispositif est donc entièrement facultatif, ce qui était d'ailleurs déjà le cas dans le cadre de celui prévu à l'article 6 –, qui pourront instituer ces commissions. Ils pourront – là encore, s'ils le veulent – les dédier spécifiquement aux très petites entreprises, et limiter leurs compétences.... »

Ils ont dit...

Extraits des déclarations du président de la CAPEB et Vice-Président de l'UPA, Patrick Liebus :

« La TVA à 5.5% est maintenue et nous félicitons le Gouvernement pour cette mesure fiscale efficace et équitable.

En revanche, avec les autres dispositions fiscales, les artisans du bâtiment craignent qu'un frein soit porté à la dynamique que le Grenelle de l'environnement a suscitée en faveur du développement durable auprès de ménages et auprès des entreprises.

La CAPEB a toujours accompagné les entreprises dans leurs évolutions. L'artisanat du bâtiment a été l'un des premiers à croire au développement durable. Nous avons mobilisé toutes les entreprises du secteur, nous les avons incitées à se former en matière de performance énergétique des logements, elles se sont engagées dans la démarche ECO Artisan, elles sont allées de l'avant alors même qu'elles subissaient une crise grave de la demande et des marchés. Elles ont multiplié leurs efforts auprès des ménages pour les convaincre de l'intérêt de tels travaux.

Aujourd'hui, leurs clients risquent d'être découragés et de ne pas concrétiser leurs projets ».

La raison l'a emporté sur la désinformation

La Commission mixte paritaire réunissant députés et sénateurs a adopté le 30 septembre à une large majorité une disposition permettant la mise en place d'une forme de dialogue social adaptée aux très petites entreprises -TPE-. En effet, le texte s'appuie sur des dispositions déjà existantes dans le code du travail, pour réaffirmer la possibilité de créer des commissions paritaires territoriales, lieux de concertation et d'échanges entre employeurs et salariés des TPE. Le projet de loi permet notamment aux accords créant ces commissions de préciser leurs missions et de tenir compte des nouvelles dispositions relatives à la mesure de l'audience. Cette solution est satisfaisante dans la mesure où elle écarte la possibilité d'une représentation des salariés des TPE à l'intérieur même des entreprises, perspective que l'UPA ne cesse de combattre tant elle apparaît

inapplicable, en particulier dans les entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité. L'UPA a par conséquent salué la qualité de ce compromis et invité les parlementaires des deux assemblées à adopter en conformité le texte issu de la CMP. Son appel semble avoir été entendu puisque le texte a été voté en l'état à l'Assemblée Nationale le 5 octobre puis le lendemain au Sénat. Cette nouvelle législation permettra donc de construire des relations sociales répondant aux besoins des petites entreprises, au profit d'une meilleure compétitivité. L'UPA a en revanche regretté qu'au cours des discussions, un débat contre productif ait été instauré par certaines organisations, il est vrai peu informées des réalités des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, et consistant à diaboliser le dialogue social.

PROJET DE LOI DE FINANCES**La CAPEB salue le maintien de la TVA à 5,5% mais s'inquiète pour la fiscalité verte**

Suite à la présentation le 30 septembre du projet de loi de finances 2011 en Conseil des ministres, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment -CAPEB-, membre fondateur de l'UPA, a exprimé des sentiments mitigés. La confédération s'est en premier lieu réjouie du maintien de la TVA à 5,5% pour les travaux d'entretien et de rénovation dans le bâtiment. Grâce à la prolongation de cette mesure, de nombreuses entreprises de ce secteur durement touchées par la crise vont en effet pouvoir continuer à exercer leur activité plus sereinement et seront plus à même d'embaucher. C'est pourquoi elle a invité les parlementaires à confirmer cette disposition essentielle à l'activité des petites entreprises du bâtiment. A l'inverse, la CAPEB a regretté l'instauration d'autres dispositions fiscales allant à l'encontre des ambitions du Grenelle de l'environnement. Ainsi en est-il du coup de rabot de 10% sur les crédits d'impôts liés au développement durable et aux économies d'énergie ou encore de la fin du cumul du crédit d'impôt et de l'éco-prêt à taux zéro qui contribuent à brouiller le message à destination des parti-

culiers. De même, si elle se félicite que les commandes d'installations photovoltaïques passées avant le 29 septembre 2010 conserveront les 50% de crédit d'impôt (sur la base de devis signé et d'acompte versé) ; en revanche, elle déplore que ce crédit d'impôt ne soit pas maintenu jusqu'au 31 décembre 2010. Toutes ces mesures vont de fait impacter l'activité des entreprises et par là même avoir des incidences néfastes sur l'emploi. La CAPEB a par ailleurs rappelé qu'il était nécessaire de faire vivre les mesures qui marchent. Dans ce sens, elle a approuvé le lancement du nouveau prêt à taux zéro, dit PTZ +, visant à accroître le nombre de primo accédants, tant dans le neuf que dans l'existant. Pour ce faire, elle a souhaité que l'aide à la réalisation de travaux soit soutenue et a demandé que le budget de l'Agence nationale pour l'habitat -ANAH- soit renforcé. Enfin, la CAPEB a encouragé le gouvernement à promouvoir davantage l'éco-prêt à taux zéro, outil indispensable à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique et à simplifier encore davantage son application.

L'UPA refuse que les chefs d'entreprise se transforment en policiers

Le Parlement a ouvert l'examen du projet de loi sur l'immigration transposant la Directive européenne dite « sanctions » afin de prévenir et sanctionner plus sévèrement toute embauche de ressortissant de pays hors Union Européenne en séjour irrégulier. L'UPA partage cette orientation, sous réserve toutefois qu'elle ne se traduise pas une fois de plus par des charges supplémentaires imposées directement ou indirectement aux employeurs. Il ne faudrait pas *in fine* contraindre les chefs d'entreprise à vérifier, à chaque embauche d'un salarié extra-communautaire, que ce dernier soit bien en possession d'un permis de séjour ou d'une autre autorisation équivalente. Or, ce projet de loi introduit une nouvelle disposition obligeant chaque employeur à fournir immédiatement aux agents en

charge du contrôle, tous documents utiles leur permettant de vérifier que les salariés étrangers employés sont en règle au regard du séjour. Cette prérogative sous entend en réalité une présomption de culpabilité des chefs d'entreprise contrôlés alors qu'en l'état actuel de la réglementation, l'Etat français mène déjà de nombreuses investigations pour lutter contre tout recours à des travailleurs étrangers en séjour irrégulier. Pour l'UPA, la charge des entreprises devrait se limiter à une déclaration d'embauche en vue de permettre aux services chargés des contrôles de vérifier la régularité des séjours. Aller au-delà reviendrait de fait à décourager les petites entreprises à recourir à des salariés ressortissants de pays extra-communautaires, y compris ceux en situation régulière.

ORIENTATION

Le service public de l'orientation sur les fonds baptismaux

Le service public de l'orientation que l'UPA appelle de ses vœux depuis de nombreuses années devrait enfin voir le jour. Le 16 septembre, le Premier ministre a en effet adressé une lettre de mission à Jean-Robert Pitte, Délégué à l'information et à l'orientation le chargeant de mettre sur pied « un service public de l'orientation tout au long de la vie » tel que défini par la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle. Face à cet immense chantier, l'ancien président de la Sorbonne, qui a participé aux débats du dernier congrès de l'UPA (voir *Brève* n°242) devra se contenter de cinq collaborateurs détachés par les quatre grands ministères concernés : éducation nationale, enseignement supérieur, emploi, et jeunesse. Ce nouveau dispositif qui devra associer l'Etat, les régions et les partenaires sociaux se donne pour objectif de permettre à toute personne sous statut scolaire ou en activité d'accéder à une information complète sur les emplois, les métiers et les formations ainsi qu'à un conseil personnalisé. Le futur service public devra en outre être complet, simple et facile d'accès. La première étape consistera à coordonner les actions de tous les orga-



Jean-Robert Pitte et le président Jean Lardin lors du dernier Congrès de l'UPA

nismes d'orientation via un seul et même service dématérialisé (Internet et numéro vert) afin de garantir un premier niveau d'accompagnement gratuit et accessible à tous. Autre mission : établir des normes de qualité et labelliser, via des commissions régionales, les organismes qui seront reconnus « lieu d'accueil pour tous ». Jean-Robert Pitte devra également contribuer à la mise en place de plateformes d'appui aux élèves en décrochage scolaire. Enfin, le Délégué remettra chaque année au Premier ministre un rapport sur le bilan des actions conduites, qui sera également transmis au Parlement. Selon M. Pitte, la labellisation des organismes et le service dématérialisé d'information seront « en état de marche en juin prochain ». Rendez-vous est pris.

Rappel

Calendrier des élections aux CMA

- Du 29 septembre au 13 octobre 2010 : près d'un million de personnes ont été appelées à élire pour cinq ans leurs représentants dans les Chambres de métiers et de l'artisanat, soit 3600 artisans.
- 18 octobre : recensement des votes, dépouillement et proclamation des résultats par les préfetures.
- Election du président et du bureau des Chambres de métiers et de l'artisanat départementales. Les présidents des Chambres de métiers et de l'artisanat départementales devraient être membres de droit du bureau de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat.
- Election ultérieure du président et du bureau des Chambres de métiers et de l'artisanat régionales et des Chambres régionales de métiers et de l'artisanat.
- 8 décembre 2010 : élection du président et du bureau de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat dans le cadre de l'assemblée générale constitutive.

Ils ont dit...

Extraits des propos de Jean-Robert Pitte tenus lors de la séance officielle du Congrès de l'UPA :

« Ma mission est avant tout de mettre en place un numéro vert national qui sera un numéro de premier diagnostic. Notre but sera que les jeunes n'aillent pas dans plus de deux endroits différents. Les cas devront donc être vraiment traités individuellement.

Nous mettrons en outre en place un service dématérialisé informatique de grande qualité.

A terme, des commissions régionales présidées par les Préfets, les recteurs sans doute, les Présidents de région, labelliseront les lieux uniques où tout le monde trouvera l'information nécessaire pour une meilleure formation et de vrais débouchés. »

La première entreprise de France renforce son partenariat avec le handball français

Le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-, dans lequel siègent des représentants de l'UPA, et la Fédération française de handball, sont convenus de renforcer les liens qui depuis 2005 font de l'Artisanat le partenaire officiel de la Fédération et des équipes de France masculine et féminine. Désormais, à l'instar de l'équipe de France masculine, l'équipe de France féminine voit son maillot signé de l'Artisanat en marquage principal. Ainsi, nos joueuses nationales ont arboré le « A » logotypé de l'Artisanat dès la World Cup qui s'est déroulée fin septembre (voir Brève n°242).

Une nouvelle présidence à l'Umih

L'Umih, premier syndicat d'hôteliers et de restaurateurs, membre de la CGAD et ainsi affilié à l'UPA, a élu le 4 octobre Roland Héguay à la présidence et Hervé Becam à la vice-présidence, mettant fin à une situation complexe. Présidente en titre, mais récusée par une majorité des élus départementaux, Christine Pujol n'était pas candidate à ce scrutin, organisé à la demande de la justice pour sortir d'un conflit inextricable. Seul candidat à ce scrutin, le ticket Héguay-Becam a été élu par 97,5% des voix avec une forte participation (94%). Immédiatement informé, le président de l'UPA Jean Lardin a adressé un courrier de félicitations aux deux élus.

Réforme des retraites : la MNRA partage les positions de l'UPA

Dans un communiqué officiel du 14 septembre, le Président de la Mutuelle des Artisans, Robert Goinaud, s'est félicité des aménagements qui seront apportés au projet de loi portant réforme des retraites, s'agissant notamment des carrières longues, de la pénibilité et de l'épargne retraite. Sur ce dernier point, il précise que « cette réforme permettra de consolider les régimes par répartition et de garantir leur pérennité, tout en donnant à chacun les moyens de compléter et de préparer sa retraite dans les meilleures conditions ». Robert Goinaud a également formé le vœu que la position récente sur la pénibilité exprimée par l'UPA trouve un écho favorable auprès des pouvoirs publics.

IRIS Artisanat : 1.000 diagnostics individuels pour les entreprises artisanales

Initié par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec l'UPA régionale et le Fonds social européen -FSE-, IRIS Artisanat a été imaginé pour apporter aux entreprises artisanales des réponses spécifiques aux périodes de crise économique. Ce dispositif particulièrement innovant vise à investir dans le développement de la formation professionnelle continue des salariés et des dirigeants du secteur, afin notamment d'aider les entreprises artisanales à maintenir et développer leur activité. C'est ainsi que 1.000 diagnostics individuels ont été réalisés par l'UPA PACA, avec le soutien financier de la région et du FSE, au sein de 1000 entreprises artisanales, afin d'élaborer une stratégie de développement des ressources humaines et un plan de formation adapté aux besoins de chaque entreprise.

Le mouvement « Cittaslow » débarque en France

La petite ville (2300 habitants) de Segonzac en Charente, est la première municipalité française à adhérer au mouvement « Cittaslow ». Inspiré du slow food, le mouvement né en Italie en 1999, promeut une gestion municipale centrée sur la qualité de vie et l'économie de proximité, reprenant les grandes lignes du projet de société de l'UPA. Mme Marendat, maire de la commune, souhaite ainsi pour sa ville une « croissance raisonnée » afin de « sortir de la consommation abrutée des zones commerciales ». « Mais pour garder notre population, ajoute-t-elle, nous devons lui donner accès à des services et des emplois, donc créer des zones d'activité ».

L'agenda

6 OCTOBRE

Audition du secrétaire général de l'UPA par le député du Rhône Bernard Perrut, rapporteur pour avis de la Mission « Travail - Emploi » du projet de loi de finances pour 2011.

7 OCTOBRE

Réunion du Comité Directeur de l'UPA.

12 OCTOBRE

Rencontre du président de l'UPA avec le Médiateur de la République.

13 OCTOBRE

Clôture du scrutin des élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat.

Entretien du président de l'UPA avec le ministre du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'Etat.

Participation du président de l'UPA à la remise des insignes de chevalier dans l'Ordre national du mérite au président de la Capeb, vice-président de l'UPA, Patrick Liebus, par le secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi Laurent Wauquiez.

18 OCTOBRE

Dépouillement des votes et proclamation des résultats des élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat.

21 OCTOBRE

Réunion du Conseil National de l'UPA.

27 OCTOBRE

Participation du secrétaire général de l'UPA à la délibération sociale sur le paritarisme.

28 OCTOBRE

Participation du président de l'UPA au conseil d'administration du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat -FNPCA-.

